

Organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle en automne 2004

La prochaine séance des examens fédéraux de maturité professionnelle se tiendra en automne 2004. Les candidates et candidats, de même que les écoles préparatoires, sont priés de prendre connaissance des informations suivantes:

1. Conditions d'admission

Sont à joindre à la demande d'admission:

- a. une attestation de renseignements personnels (formulaire spécial);
- b. un questionnaire sur le curriculum vitae (formulaire spécial);
- c. le certificat fédéral de capacité ou un certificat équivalent;

2. Date et lieu des examens

Les examens écrits auront lieu du *31 août au 2 septembre 2004 (Berne et Manno)*

Les examens oraux auront lieu du *21 septembre au 23 septembre 2004 (Berne)*

Les examens oraux auront lieu le *11 et le 18 septembre 2004 (Bellinzona)*

3. Disciplines obligatoires, branches complémentaires et examen partiel

La liste des *disciplines obligatoires* et la modalité des examens est la suivante:

- a. *pour tous les types de maturité:*
 - première langue maternelle (écrit et oral)
 - deuxième langue nationale (écrit et oral)
 - troisième langue (nationale ou non nationale) (écrit et oral)
- b. *pour la maturité professionnelle orientation technique*
 - mathématiques (écrit et oral)
 - physique (écrit)
 - chimie (écrit)
 - histoire et sciences politiques (oral)
 - droit et économie (oral)
 - branche complémentaire (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral (maturité technique):

- écologie
- histoire de l'art
- économie d'entreprise
- anglais (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)
- troisième langue nationale (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)

Indication:

Lors de leur inscription les candidates et candidats indiquent dans quelle branche complémentaire (ci-dessus) ils désirent passer un examen.

- c. pour la maturité professionnelle orientation commerciale*
- techniques quantitatives de gestion (écrit et oral)
 - droit et économie d'entreprise (écrit)
 - mathématiques (écrit)
 - histoire et sciences politiques (oral)
 - branche complémentaire 1 (oral)
 - branche complémentaire 2 (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral (maturité commerciale):

Branche complémentaire 1:

- géographie économique
- psychologie des relations humaines
- économie politique

Branche complémentaire 2:

- histoire de l'art
- écologie
- biologie

Indication:

Lors de leur inscription les candidates et candidats indiquent dans quelles branches complémentaires ils désirent passer un examen. Ils ont à choisir deux branches complémentaires, une de chaque groupe suivant:

1. une branche du groupe «Branche complémentaire 1»
2. une branche du groupe «Branche complémentaire 2»

d. la maturité professionnelle orientation santé-social

Nous attirons votre attention sur le fait que les premiers examens fédéraux de maturité professionnelle orientation santé-social auront lieu en automne 2005. Le programme d'étude relatif à cette nouvelle orientation pourra être commandé auprès du Secrétariat EFMP à partir de juin 2004.

Selon l'art. 14, par. 1, du règlement, les examens de maturité professionnelle peuvent être subis en une (examens complets) ou deux sessions (examens partiels). La première partie de l'examen partiel comprend

pour la maturité professionnelle technique

- physique
- chimie
- histoire et sciences politiques
- droit et économie
- la branche complémentaire choisie

pour la maturité professionnelle commerciale

- mathématiques
- droit et économie d'entreprise
- histoire et sciences politiques
- branche complémentaire 1
- branche complémentaire 2

La deuxième partie des examens partiels s'étend aux quatre disciplines restantes.

4. Informations générales, documents et délai d'inscription

Le secrétariat des examens peut vous faire parvenir les formulaires d'inscription.

Son adresse est la suivante:

Secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle
Hotelgasse 1
Case postale 316
3000 Berne 7

Téléphone 031 328 40 50

Fax 031 328 40 55

Selon la nouvelle loi sur la formation professionnelle NLFPr, aucun émolument ne peut être exigé des candidat-e-s à l'obtention d'un certificat fédéral de maturité professionnelle.

Le délai d'inscription expire le *30 avril 2004* (date de la poste).

9 mars 2004

Commission fédérale de maturité professionnelle:

Le président, Alain Garnier

Organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle en automne 2004

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	09
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.03.2004
Date	
Data	
Seite	955-957
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 432

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.